

AR PREFECTURE

006-210600110-20181112-08-DE  
Reçu le 19/11/2018



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 08 – 101ème CONGRES DES MAIRES – EDITION DU 20 AU 22 NOVEMBRE 2018 : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PARTICIPATION, DE TRANSPORT, D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Séance Publique Ordinaire du 12 NOVEMBRE 2018  
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu BAS-PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE, Mme Carolle LEBRUN,

PROCURATIONS : M. Claude CALIMAR à Monsieur le Maire, Mme Joëlle HENON-DECOUARD à Mme Yvette RODA, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI à M. Guy PUJALTE, M. Stéfan VOISIN à Mme Christiane VALLON, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI, Mme Flora DOIN à Mme Carolle LEBRUN,

ABSENTS : M. Jean-Elie PUCCI, Mme Sophie REID.

QUORUM : 14

PRESENTS : 18

VOTANTS : 24

Secrétaire : Mme Arzu BAS-PANIZZI

Date de convocation de séance : 6 novembre 2018

AR PREFECTURE

006-210600110-20181112-08-DE  
Reçu le 19/11/2018



VILLE DE BEAULIEU SUR MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2018

VIII – 101<sup>ème</sup> CONGRES DES MAIRES – EDITION DU 20 AU 22 NOVEMBRE 2018 :  
PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PARTICIPATION, DE TRANSPORT,  
D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Monsieur le Maire s'adresse à ses collègues en ces termes :

« Le 101<sup>ème</sup> Congrès des maires et des présidents d'Intercommunalité de France, ayant pour thème « Servir le citoyen et agir pour la République », se déroule du 20 au 22 novembre 2018 au Parc des expositions à PARIS.

Plusieurs grands débats sur des thèmes majeurs figurent au programme du Congrès tels que « L'intercommunalité au service des communes » le mardi 20 novembre (matin), « Décentralisation, déclin ou audace ? » le mercredi 21 novembre (matin), « Inégalités d'accès aux services essentiels de proximité : quelles actions ? Quels leviers ? » (après-midi); « Finances locales : la libre administration étouffée ? » le jeudi 22 novembre (matin).

Ces conférences animées par des experts s'adressent à tous les élus locaux.

M. le Maire et Mme LASRY, Premier Adjoint, assisteront à cet évènement pour y représenter la commune.

Pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le conseil municipal doit donner un mandat spécial aux élus concernés.

Par délibération municipale du 10 novembre 2010, il avait été posé le principe du mandat spécial et des modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements.

Il est rappelé qu'au titre de l'article 7 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, « lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, une délibération [...] peut fixer, pour une durée limitée, des règles dérogatoires aux arrêtés interministériels prévus aux alinéas précédents, qui ne pourront, en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée ».

Considérant qu'il convient de prendre en charges les frais réels liés à ce déplacement (transport, hébergement et restauration) et de rembourser les sommes avancées.

J'invite la présente Assemblée, après en avoir délibéré, à :

- DONNER mandat spécial à Monsieur le Maire, Roger ROUX et à Mme Marie-José LASRY, Premier Adjoint, pour une mission à Paris du 20 au 22 novembre 2018, comme représentants de la commune de Beaulieu-sur-Mer au 101<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France,
- DECIDER la prise en charge de l'ensemble des frais réels pouvant être engagés par Monsieur le Maire et/ou Mme Marie-José LASRY, Premier Adjoint, résultant de ce déplacement (notamment les frais d'hébergement, de restauration, de déplacements),



AR PREFECTURE

006-210600110-20181112-08-DE  
Reçu le 19/11/2018



- DIRE que les dépenses engagées pour cette mission seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune, exercice 2018, chapitre 65, article 6532. »


LE CONSEIL MUNICIPAL,


A L'UNANIMITE,

- DONNE mandat spécial à Monsieur le Maire, Roger ROUX et à Mme Marie-José LASRY, Premier Adjoint, pour une mission à Paris du 20 au 22 novembre 2018, comme représentants de la commune de Beaulieu-sur-Mer au 101<sup>ème</sup> Congrès des Maires de France,
- DECIDE la prise en charge de l'ensemble des frais réels pouvant être engagés par Monsieur le Maire et/ou Mme Marie-José LASRY, Premier Adjoint, résultant de ce déplacement (notamment les frais d'hébergement, de restauration, de déplacements),
- DIT que les dépenses engagées pour cette mission seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune, exercice 2018, chapitre 65, article 6532.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
  
Roger ROUX



AR PREFECTURE

006-210600110-20181112-08-DE  
Reçu le 19/11/2018

